

Des ondes artistiques positives

Radios Le bilan 2016 est bon mais le CSA s'inquiète du sort des radios indépendantes.

Fin d'années oblige, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dresse le bilan des radios privées autorisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette "synthèse relative au contrôle annuel 2016" est l'occasion de se pencher sur la santé économique et le respect des différents engagements pris par chaque radio. Le régulateur en profite aussi pour émettre quelques interrogations et réflexions vis-à-vis du futur plan de fréquence et la mise en œuvre de la transition vers la radio numérique terrestre.

Des engagements dépassés

Ce bilan nous apprend d'abord que les radios du groupe NRJ/Nostalgie ont massivement engagé en 2016 et que le bénévolat reste la règle du côté des radios indépendantes. D'ailleurs, parmi celles-ci, de moins en moins recourent à des travailleurs salariés tandis que de plus en plus d'autres radios emploient des indépendants.

Ensuite, en ce qui concerne le contenu, le CSA souligne la valorisation de la production musicale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la part de toutes les radios en 2016. Il convient de rappeler que "les éditeurs doivent diffuser annuellement un quota d'au moins 4,5 % d'œuvres musicales issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles". A ce constat vient s'ajouter celui des radios qui ont carrément doublé cette diffusion musicale par rapport à leur engagement. Il s'agit de Radio Contact, Bel RTL, Sud Radio et Maximum FM. Radio Contact, par exemple, qui s'était engagée à diffuser 4,97 % d'œuvres musicales de la Communauté française en 2016, en a finalement diffusé 11,09 %. Le CSA expli-

que notamment cette tendance par le fait que de nombreux talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont émergé depuis 2014, dont Puggy, Lost Frequencies, Alice on the Roof, Loïc Nottet et Kid Noize. Cet effort observé par le régulateur depuis 2015, semble se confirmer et s'étendre à toutes les radios.

Des radios en danger?

Malgré un bulletin essentiellement positif, le CSA a ajouté une réflexion importante dans ce bilan, telle une perspective sur l'avenir du paysage radiophonique. Dans le cadre du prochain plan de fréquence des radios et le maintien du réseau FM actuel, l'installation de trois multiplex est envisagée. Ceci pour permettre aux radios de la RTBF et aux radios privées de couvrir la Communauté française et aussi d'assurer une diffusion locale aux radios indépendantes.

Pourtant, le régulateur s'interroge sur la faisabilité technique, financière et qualitative du multiplex destiné à ces dernières. Il a d'ailleurs exprimé ces inquiétudes dans une lettre adressée mi-novembre au ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt (PS).

Le premier problème évoqué dans le communiqué du CSA est "la probabilité que la plupart des radios indépendantes" ne puissent pas supporter les frais qui ne seront pas pris en charge par le gouvernement pour mettre en place le multiplex qui leur serait dédié. Ensuite, il apparaît que le projet parviendrait à couvrir 65 radios indépendantes alors que 73 sont actuellement autorisées. Huit seraient alors écartées.

Le second questionnement con-

cerne le choix du débit octroyé aux multiplex destinés aux radios de la RTBF et aux radios privées. Il permettrait une meilleure diffusion mais limiterait la place à seulement 12 radios sur les 24 existantes. En phase avec ses missions, le régulateur appelle le gouvernement à "préserver une offre média pluraliste" et à "assurer la pérennité des radios indépendantes".

Lola Lemaigre

1916

Bénévoles

En 2016, 1916 bénévoles étaient actifs au sein des radios indépendante, soit 357 en moins qu'en 2015.